

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS381/3
11 novembre 2008

(08-5468)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION, LA COMMERCIALISATION ET LA VENTE DE THON ET DE PRODUITS DU THON

Demande de participation aux consultations

Communication de l'Australie

La communication ci-après, datée du 7 novembre 2008 et adressée par la délégation de l'Australie à la délégation des États-Unis, à la délégation du Mexique et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, l'Australie notifie aux États-Unis que, en raison de son intérêt commercial substantiel, elle désire participer aux consultations qui ont été demandées par le Mexique dans la communication intitulée *États-Unis – Mesures concernant l'importation, la commercialisation et la vente de thon et de produits du thon* et distribuée aux Membres de l'OMC le 28 octobre 2008 (WT/DS381/1).

L'Australie a des intérêts commerciaux substantiels dans cette affaire. En 2007, elle se situait, en valeur, au dixième rang des pays faisant le commerce du thon. Durant l'année civile 2007, les échanges de thon et de produits du thon entre l'Australie et le reste du monde ont été évalués à 370 893 000 dollars australiens, les États-Unis étant le deuxième pays de destination des exportations australiennes.

L'Australie participe aussi activement à la gestion de la pêche dans le Pacifique, en particulier en ce qui concerne le thon. Cette participation témoigne également de l'intérêt substantiel de l'Australie pour le commerce des produits du poisson et du thon en particulier. L'Australie est membre des organisations régionales de gestion de la pêche ci-après en rapport avec le thon:

- Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) (Commission des thons de l'océan Indien)
- Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna (CCSBT) (Commission pour la conservation du thon rouge du Sud)
- Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC) (Commission des pêches du Pacifique occidental et central)

Ces organisations ont avec l'Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC) (Commission interaméricaine du thon tropical) des objectifs communs en matière de gestion et de protection des poissons et autres animaux marins.

L'Australie attend avec intérêt votre réponse.
